



COMPTE-RENDU MORAL ET D'ACTIVITE (*)

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

EXERCICE : 1^{er} janvier au 30 septembre 2020

SOMMAIRE

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire général

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrтт.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Table des matières

I – PREAMBULE	3
II – COMPTE-RENDU MORAL ET D'ACTIVITE	4
II.1 Rappel des valeurs de la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table	4
II.2 Les rapports avec l'environnement	4
II.2.1 – Les partenaires institutionnels	4
II.2.2 – Les clubs, partenaires privilégiés	4
II.3 Le déroulement des activités sportives	5
II.3.1 – Les compétitions traditionnelles	5
II.3.2 – Une fréquentation accrue dans les compétitions, principalement chez les jeunes	10
II.3.3 – La commission sportive : une activité intense	10
II.3.4 – Les compétitions externes pour les sélections	11
II.3.5 – Les stages de jeunes	12
II.3.6 – Les stages de formation d'encadrement	13
II.3.6.1 – Arbitrage et juge-arbitrage	13
II.4 La partie financière	14
II.5 La gestion administrative	15
II.5.1 – De la réactivité, un outil SPID de plus en plus indispensable	15
II.5.2 – Le comité directeur au centre des décisions	15
II.5.3 – Une communication transparente	16
II.5.4 – Des instances non sollicitées cette année	16
II.5.5 – Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur entrent en scène	17
II.6 Le développement de l'activité	17

II.6.1 – Les groupements sportifs (les clubs)	17
II.6.1.1 – Le nombre d'associations	17
II.6.2 – La LRTT et les licenciés	18
II.6.2.1 – Les bénévoles.....	18
II.6.2.2 – Évolution du nombre de licenciés	18
II.6.2.3 – Les Dames, les Hommes.....	19
II.6.2.4 – Les Jeunes, les Adultes	20
II.6.2.5 – Les licences Promotionnelles, Traditionnelles, Événementielles.....	20
II.7 Les actions de promotion	21
II.7.1 – La promotion dans les écoles (publiques, privées).....	21
II.7.2 – Le partenariat avec les fédérations du sport scolaire à l'école, au collège et au lycée	21
II.7.3 – La promotion des clubs.....	21
II.7.3.1 – L'aide à la documentation technique et l'acquisition de matériel pédagogique	21
II.7.3.2 – L'aide à l'équipement des clubs, en tables	21
II.7.3.3 – Les charges administratives	21
II.7.3.4 – La gestion du dossier PSF - ANS	22
II.8 La communication de Ligue	22
II.8.1 – Le site Web : lrtt.re.....	22
II.8.2 – La page Facebook de la Ligue	22
II.8.3 – La presse écrite, les médias télévision et radio	22
II.8.4 – De la Ligue vers les licenciés, via les clubs	23
III – LES OBJECTIFS, LES PROJETS	23
IV – EN CONCLUSION	24

I – PREAMBULE

Le compte-rendu moral et d'activité présenté ce jour porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020.

3/25

Ce découpage peut porter à interrogation car la dernière assemblée générale de la LRTT date du 18 janvier 2020. Ce choix est nécessaire car nous sommes en dernière année de la période olympique 2016/2020. Les fédérations s'appuient sur ce repère pour programmer leur assemblée générale électorale, venant ainsi tous les 4 ans. C'est l'occasion de renouveler les dirigeants dans leur intégralité.

La Fédération Française de Tennis de Table impose à ses organes déconcentrés, les ligues, d'organiser leurs propres assemblées générales électorales, pour les mêmes raisons de renouvellement des équipes. Statutairement cette réunion doit se dérouler avant celle qui est programmée au niveau fédéral, au mois de décembre.

Les circonstances actuelles liées à la crise du Coronavirus vont, peut-être, décaler l'assemblée fédérale en début d'année 2021. Il est cependant demandé aux ligues de ne pas déroger aux règles généralement observées et d'enclencher leur propre consultation avant la fin décembre.

Les divers comptes-rendus d'activité et financier porteront donc sur une année civile incomplète et surtout sur une saison sportive tronquée du fait d'activités presque totalement arrêtées et passées sous silence entre début mars et fin septembre 2020.

Tous les axes de travail, les objectifs déclinés et présentés en janvier 2020 n'ont pu être menés à bien. Cette situation, généralisée au monde sportif dans son intégralité, ne peut donc être considérée que comme « normale » au vu des événements. La présentation de ce compte-rendu sera tout naturellement réduite aux actions qui se sont effectivement déroulées.

La Ligue a cependant tenté de garder durant ces quelques mois atypiques un lien administratif, financier, voire sportif, entre son comité directeur et les clubs affiliés.

Nous avons assez peu de visibilité sur la reprise pleine et effective de l'activité enclenchée le 03 octobre, dans sa globalité. Nous ne pouvons que reporter pour l'année 2021 les projections pensées et imaginées pour 2020. Elles se verront sans doute, dans une certaine mesure, modifiées et/ou amendées pour répondre au mieux à la situation observée et aux attentes du terrain (clubs, licenciés).

La LRTT a donc connu une période olympique inhabituelle, confrontée à des années 2016/2018 incertaines et une année 2020 impactée par la Covid-19.

Une nouvelle équipe sera nommée ce jour afin de repartir sur des bases quadriennales qui, souhaitons-le, ne seront pas trop contraintes par la situation vécue en cette année 2020.

Rendez-vous au mois de janvier 2021 pour faire un point d'étape sur cette nouvelle mandature et surtout afin que le Conseil de Ligue, qui sera alors fraîchement élu, puisse présenter ses projets pour les quatre années qui suivront, ainsi que le budget prévisionnel de l'année en cours.

II – COMPTE-RENDU MORAL ET D'ACTIVITE

II.1 Rappel des valeurs de la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

4/25

Nous nous contentons de rappeler les statuts de la LRTT. Ils indiquent que : L'association dite « LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE », créée par le Comité directeur de la Fédération Française de Tennis de Table en application de l'article 8 de ses statuts, comprend des groupements sportifs ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table sur le territoire du service régional du Ministère chargé des Sports : ILE DE LA REUNION.

L'organisation, la coordination, le développement et le contrôle de la pratique du tennis de table sur le territoire sont cités en premier dans les textes régissant l'activité de la Ligue. De même, il est dans son champ d'action d'organiser les compétitions (championnats régionaux), toutes catégories, liées à cette pratique.

Ce que nous écrivions en janvier 2020 est toujours d'actualité : « *Le rôle d'une Ligue ne se borne pas à une simple exploitation sportive de la discipline qui ne profiterait qu'à une catégorie bien déterminée de pratiquants. La présentation de l'activité tennis de table aux tout jeunes, aux féminines, aux seniors, aux personnes porteuses de handicap, ... est à ses yeux tout aussi importante. En proposant des coûts et des formules de licenciement très adaptés, relayés par les clubs, la LRTT permet un grand choix de pratique aux populations du département.* »

II.2 Les rapports avec l'environnement

II.2.1 – Les partenaires institutionnels

Nous mettons tout en œuvre, depuis deux ans maintenant, pour nous rapprocher de nos partenaires. Que ce soient la Fédération, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les municipalités et les clubs, nous voulons tisser avec eux des liens de confiance dans les domaines financier, administratif et sportif.

La vie et l'animation du territoire ne s'arrêtant pas au simple fait sportif, toutes les entités ci-dessus sont sollicitées afin de construire des politiques sociales et d'actions permettant de diversifier, compléter, développer l'offre à nos concitoyens délaissés ou en difficulté. Le rapprochement passe aussi par le monde scolaire et le monde humanitaire (le Téléthon par exemple).

Ce bel élan a cependant été perturbé en cette année 2020, bien que toutes les demandes de subventions auprès des organismes bailleurs aient été honorées. Les circulaires et transmissions fédérales ont été assurées auprès des clubs. De même, la LRTT a communiqué toutes les échéances administratives, financières et sportives fixées en appliquant plusieurs dispositifs et organisations visant à aider les clubs à traverser au mieux la crise Covid.

II.2.2 – Les clubs, partenaires privilégiés

Une ligue n'est que le reflet et l'émanation de ses clubs. Les uns sans l'autre ne peuvent fonctionner. Plus l'entente sera harmonieuse, mieux se portera le tennis de table local.

On constate que si sur ces deux derniers mois, la situation s'est quelque peu apaisée entre deux clans qui s'étaient constitués, deux ans après des élections qui avaient redonné de la légitimité à notre discipline, la partie n'est toujours pas gagnée.

Sans augurer des suites judiciaires qui seront données à un dépôt de plainte en mars 2019 par notre Fédération, appuyée par la Ligue, il est temps que tout le monde trouve des points d'entente pour aller dans la même direction.

Une Ligue n'est forte que par des clubs forts. Nous sommes déjà si peu nombreux qu'une hostilité affichée par deux ou trois associations ne peut que maintenir un certain malaise au sein de la discipline. Nous n'avons pas besoin de cette mauvaise publicité qui doit laisser dans l'expectative les observateurs extérieurs, et pire, les parents des enfants que nous voulons fidéliser à notre sport.

5/25

Cette nouvelle mandature est donc l'occasion de tirer un trait définitif sur ce lourd passif. Il existe des volontés et des talents dans tous les clubs et il est temps que notre Ligue puisse tous les prendre en compte.

II.3 Le déroulement des activités sportives

Il a été écrit que l'année 2020 constituerait le socle permettant à la nouvelle équipe, lors de la mandature qui courra jusqu'en 2024, de développer le tennis de table local en augmentant notamment le nombre de licenciés et en reconstituant une élite jeune.

Un des leviers passait par la programmation de nombreuses compétitions variées et adaptées aux challengeurs potentiels. On sait ce qu'il en a été. Ainsi ce volet ne pourra qu'être repris lors de la prochaine saison sportive. Le premier calendrier acté et diffusé était assez parlant puisque rares étaient les week-ends libres entre septembre 2020 et juin 2021. Malheureusement, il y a eu un report de la reprise des activités sportives, avec une proposition de calendrier « B », décalé. A ce jour, seul le championnat par équipes 2020/2021 a été relancé.

II.3.1 – Les compétitions traditionnelles

Les compétitions traditionnelles ont débuté fin janvier 2020 par les Championnats de la Réunion Vétérans, pour cesser un mois et demi après, à l'issue du troisième tour retour du championnat par Équipes mixte. Outre les compétitions décrites ci-dessus, seuls le tour N°3 des Critériums, la Qualification Dames aux Championnats de France, un TOP masculin, un tour de championnat par Équipes féminin et les championnats de La Réunion Jeunes ont pu se dérouler.

A noter qu'une sélection de jeunes minimes Filles et Garçons s'est rendue en métropole pour disputer les Championnats de France des Régions et que nos deux représentants Dame et Homme se sont alignés sur les championnats de France Toutes Séries.

Résultats du Championnat par équipes 2019/2020 – phase 1

- Régionale 1 : AOR 1, SMTT 1, CRE 1, TTT 1, TTT 2, SMTT 2, TTSP 1, CPP 1
- Régionale 2 : AOR 2, A2P 1, CRE 2, AOR 3, TTSP 2, TTT 3, CPP 2, COM 1
- Régionale 3 : CDTT 1, TTT 4, SMTT 3, SMTT 4, TTT 5, CPP 3, TTSP 3
- Départementale 1 : SPORT 1, AOR 6, TTSP 4, AOR 4, AOR 5, CPP 4, TTT 6, COM 2, TTSP 5, SMTT 5, CPTSP1, AOR 7, CPP 5, SPORT 2

Résultats des championnats de La Réunion Vétérans 2019/2020 : 26 janvier à LA MONTAGNE

- V2 D : Joëlle RAHARINOSY (AOR), Evelyne HAUTEVELLE (TTSP), Sylvie MASSE (TTSP)
- V3 D : Lucienne ROBY-GERARD (CDTT)

- V1 H : Christophe MOUQUET (TTT), David MOUQUET (TTT), Stéphane LEVENEUR (AOR), Fabrice NATIVEL (SMTT)
- V2 H : Laurent HAMEREL (TTSP), Serge ROSETTI (SMTT), Jimmy FEN CHONG (AOR), Jean-François LAW DUNE (AOR)
- V3 H : Philippe ROLAIN (CPP), Pascal DABIEL (SPORTT), Christian BLARD (AOR), Patrice MALHERBE (TTSP)
- V4 H : Robert RICHARD (TTT), François CHANE PANE (AOR)
- V5 H : Christian DIX-NEUF (CPP)

6/25

Qualification aux Championnats de France Dames : 15 février au TAMPON

- Gwendoline DUBOIS (TTSP), Clémence HOAREAU (CRE)

Championnats de France Dames : ARNAS, 29 février et 01 mars 2020

- Gwendoline DUBOIS (TTSP)

Championnats de France Hommes : ARNAS, 29 février et 01 mars 2020

- Mathieu OPEZZO (AOR) – 32^{ème} de finale

Résultats des championnats de La Réunion Jeunes 2019/2020

- Benjamins : Maïa MERLET (SMTT), Camille GUICHARD (CRE)
- Minimes : Marion MOUFFLET (CPP), Astrid ALMERY (CPP)
- Cadettes : Marion MOUFFLET (CPP), Angéli FONTAINE (CPP)
- Juniores : Nisha ALLAIN (TTT), Angéli FONTAINE (CPP)
- Benjamins : Pierre BOISEDU (AOR), Tony METRO (TTT)
- Minimes : Samuel PAYET (CPP), Tony METRO (TTT)
- Cadets : Benjamin OULEDI (TTT), Eugène CURIS (AOR)
- Juniors : Pierre MONDON (TTT), Aurélien TURPIN (CPP)
- Double Filles PBM : Marion MOUFFLET/Astrid ALMERY (CPP), Romane THIEN HON MINE (TTT)/Angélique LEBIHAN (AOR)
- Double Filles CJ : Nisha ALLAIN/Karine MOUTAM (TTT), Angéli FONTAINE/Thuylane FEN CHONG (CPP)
- Double Garçons PBM : Kyliandre MOUQUET/Tony METRO (TTT), Pierre BOISEDU/Théophile CURIS (AOR)
- Double Garçons CJ : Pierre MONDON/Jordane DIJOUX (TTT), Benjamin OULEDI/Maël BLAIN (TTT)
- Double Mixte PBM : Marion MOUFFLET/Samuel PAYET (CPP), Astrid ALMERY/Jérémy LAUDE (CPP)
- Double Mixte CJ : Nisha ALLAIN/Pierre MONDON (TTT), Angéli FONTAINE/Aurélien TURPIN (CPP)

Compétitions annulées dans notre département :

- Tournoi du SMTT
- TOP Jeunes
- Coupe Régionale des Vétérans
- Finales Régionales par Classements
- Challenge Jeunes N°2
- TOP Dames et Hommes
- 4^{ème} des Critériums
- Championnats de La Réunion Toutes Séries
- Tournoi du CDTT
- Le championnat par Équipes Féminin

- Le championnat par Équipes mixte

Compétitions annulées sur le plan fédéral :

- Championnats de France Jeunes Benjamins – Cadets 2019/2020
- Championnats de France Jeunes Minimes – Juniors 2019/2020
- Championnat par équipes Nationale 3 2019/2020
- Finales par Classements Nationales 2019/2020

7/25

Les Critériums restent toujours notre compétition « phare ». On a enregistré l'inscription de 201 joueurs sur 3 tours. Les anciennes R1 et R2 ont été découpées en deux sous-groupes de 16 joueurs, ce qui permet de resserrer le niveau de la compétition. Faire partie du groupe R1 A (division la plus élevée) est un gage de bon niveau pongiste dans notre département. Des aménagements ont également été réalisés pour que les jeunes s'insèrent au mieux dans cette compétition. Le succès est là puisque l'on compte désormais deux régionales jeunes très complètes. Sur un week-end, ce sont environ 170 pongistes qui s'affrontent.

Les Critériums servent aussi de base de qualification à un ensemble de compétitions traditionnelles, comme les championnats Toutes Séries ou les Finales par Classements.

Le championnat par Équipes a compté 37 équipes mixtes (8 en R1, R2, R3 et 13 en Départementale), ainsi que 6 équipes féminines. C'est une belle première, preuve de l'engouement des clubs et des joueurs pour cette compétition.

L'évaluation constante, les retours du terrain ont poussé la commission sportive à adapter et/ou modifier certaines réglementations qui sont à ce jour appliquées. Elles ne sont que le fruit de l'écoute que la LRTT porte à ses adhérents (clubs, licenciés).

A l'issue du troisième tour des Critériums 2019/2020, voici le « classement Réunion » individuel :

– Dames

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
DUBOIS	Gwendoline	TTSP	931	397
ALLAIN	Nisha	TTT	879	315
HOAREAU	Clémence	CRE	1082	270
RAHARINOSY	Joëlle	AOR	944	247
ALMERY	Astrid	CPP	649	165
MOUFFLET	Marion	CPP	620	157
RALAIVAO	Lyne may	TTT	783	142
BARDIL	Samantha	CRE	578	96
FERRERE	Alicia	SMTT	518	82
FONTAINE	Angeli	CPP	533	66
ETHEVE	Annaëlle	TTT	812	62
AH-YIONNE	Elodie	SMTT	662	52

– Hommes

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
OPEZZO	Mathieu	AOR	2413	355

MAILLOT	Sébastien	SMTT	1927	314
POTHIN	Jean Sébastien	CRE	1881	288
BORDES	Julien	SMTT	2005	257
AHMED	Oumar	AOR	1725	192
AGATHE	Cédric	SMTT	1910	192
GAUDET	Julien	AOR	1770	192
HOARAU	Thomas	CRE	1759	165
NARALINGOM	Séveric	SMTT	1709	145
MONDON	Pierre	TTT	1544	138
ETHEVE	Daniel	TTT	1469	130
MOUQUET	Christophe	TTT	1537	123
BOHLI	Sahbi	SMTT	1387	120
TOARD	Georges	CRE	1542	110
BERNARD	Éric	CRE	1465	100
ALLAIN	Louis	AOR	1451	90

– **Juniors Garçons**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
MONDON	Pierre	TTT	1544	850
TURPIN	Aurélien	CPP	1363	627
OULEDI	Benjamin	TTT	1216	539
DIJOUX	Jordane	TTT	822	362
CAZAL	Emmanuel	SMTT	750	305
SCHALLIER	Grégoire	CRE	1586	200
BOISEDU	Pierre	AOR	576	176
CURIS	Eugène	AOR	555	172
MOUQUET	Kyliandre	TTT	645	152
MYSCILE	Tom	CPP	799	120
GIGAN-GRONDIN	Ewen	AOR	626	100
BLAIN	Maël	TTT	500	90

– **Cadets Garçons**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
OULEDI	Benjamin	TTT	1216	850
CURIS	Eugène	AOR	555	437
BOISEDU	Pierre	AOR	576	422
MOUQUET	Kyliandre	TTT	645	410
PAYET	Samuel	CPP	549	315
METRO	Romain	TTT	500	222
BLAIN	Maël	TTT	500	219
GIGAN-GRONDIN	Ewen	AOR	626	216
BOYER-PAYET	Erwan	TTT	558	192
CURIS	Théophile	AOR	582	159
CORBINEAU	Simon	TTSP	500	112

– **Minimes Garçons**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
BOISEDU	Pierre	AOR	576	690
MOUQUET	Kyliandre	TTT	645	605

PAYET	Samuel	CPP	549	539
METRO	Tony	TTT	500	422
CURIS	Théophile	AOR	582	307
BOYER-PAYET	Erwan	TTT	558	299
LAUDE	Jérémy	CPP	593	292
PAYET	Gabriel	AOR	549	249
WU	Kévin	TTSP	500	169
SOUCHERE	Alan	TTT	500	137
BOULE	Paul	CPP	500	87

9/25

– **Benjamins Garçons**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
BOISEDU	Pierre	AOR	576	850
METRO	Tony	TTT	500	627
PAYET	Gabriel	AOR	549	584
PAYET	Tom	AOR	500	405
POULAIN-SYLLA	Natanaël	AOR	500	210
SIMJEE	Kylian	AOR	500	210
CESBRON	Charles	AOR	500	201
HEBERT	Nathan	CRE	500	164
MARQUIS	Alexandre	SMTT	500	89
CHANE-YING	Quentin	AOR	500	55
BRUNO	Raphaël	AOR	500	62

– **Juniors Filles**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
ALLAIN	Nisha	TTT	879	850
MOUFFLET	Marion	CPP	620	464
ALMERY	Astrid	CPP	649	437
FONTAINE	Angeli	CPP	533	430
PATERBONNE	Eve	TTT	500	255
LEBIHAN	Angélique	AOR	500	179
FEN CHONG	Thuylane	CPP	500	177
MOUTAMA	Karine	TTT	500	162
THIEN HON MINE	Romane	TTT	508	97
GUICHARD	Camille	CRE	500	78
MERLET	Maia	SMTT	500	67
LAURET	Lana	CPTSP	500	37

– **Cadettes Filles**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
MOUFFLET	Marion	CPP	620	790
ALMERY	Astrid	CPP	649	680
FONTAINE	Angeli	CPP	533	551
LEBIHAN	Angélique	AOR	500	330
THIEN HON MINE	Romane	TTT	508	245
FEN CHONG	Thuylane	CPP	500	157
MOUTAMA	Karine	TTT	500	142

10/
25

MERLET	Maia	SMTT	500	112
GUICHARD	Camille	CRE	500	90
LAURET	Lana	CPTSP	500	52
GUICHARD	Camille	CRE	500	52
BEAUVAL	Zoé	CPP	500	22

– **Minimes Filles**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
MOUFFLET	Marion	CPP	620	790
ALMERY	Astrid	CPP	649	730
LEBIHAN	Angélique	AOR	500	479
GUICHARD	Camille	CRE	500	300
THIEN HON MINE	Romane	TTT	508	282
MERLET	Maia	SMTT	500	232
BEAUVAL	Zoé	CP POS	500	52

– **Benjamines Filles**

Nom	Prénom	Club	Clas.	Pts
GUICHARD	Camille	CRE	500	757
MERLET	Maia	SMTT	500	590
BEAUVAL	Zoé	CP POS	500	120

Challenge Jeunes

Ce challenge reste la propriété du Tampon Tennis de Table par la force des choses. Il sera remis en jeu (Cf. réglementation) dès qu'une nouvelle organisation sera possible.

II.3.2 – Une fréquentation accrue dans les compétitions, principalement chez les jeunes

D'une manière générale, l'ensemble des mesures sportives prises à l'intersaison 2018/2019 et 2019/2020 avait permis une relance forte de la fréquentation des compétitions. Cela a été constaté chez les adultes mais aussi et surtout chez les jeunes ; ce qui était le but recherché.

Le triptyque compétitions nombreuses, compétitions adaptées, compétitions ciblées, semble être une solution pour un retour en masse des licenciés dans les salles.

II.3.3 – La commission sportive : une activité intense

Le plus gros du travail lié à l'organisation sportive repose sur une seule commission. Entre les organisations de stages, de compétitions extérieures et surtout des compétitions traditionnelles, le travail est immense. Ce travail ne cesse, pour une compétition donnée, qu'une fois les résultats enregistrés, donnés aux clubs, voire envoyés aux médias (comme on le verra plus bas).

Une autre tâche incombe à la commission : créer, adapter, améliorer ou modifier des compétitions locales afin de répondre aux attentes du terrain (clubs, licenciés) et à la politique de développement de la Ligue.

Les commissions fédérales sont consultées pour des modifications qui pourraient par trop sortir des cadres fixés par les réglementations nationales.

Pour cette nouvelle saison, voici la liste des décisions qui ont été prises, après présentation au comité directeur et approbation :

- **Championnats de La Réunion Vétérans** : ajout d'un second tableau de doubles ;
- **Championnats de La Réunion Jeunes** : suppression des tableaux de doubles mixtes ;
- **Championnats de La Réunion Féminin** : après plusieurs options, il semblerait que l'on s'oriente vers une compétition regroupée sur un week-end. Le président de la Commission Sportive contactera les responsables sportifs des clubs, dans cette perspective ;
- **Championnats de La Réunion Mixte, poule R1** : rencontres programmées à 18 h le samedi pour les phases 1 et 2 ;
- **Championnats de La Réunion Mixte** : deux montées/descentes entre la R3 et la Départementale à l'issue des phases 1 et 2 ;
- **TOP Jeunes** : modification des compositions des catégories de TOP, nouveau calcul des points pour les catégories, possibilité pour un jeune de disputer deux catégories, la sienne et celle immédiatement supérieure s'il est qualifié ;
- **Critériums** : la composition des divisions pour le premier tour sera faite en fonction du classement général des Critériums à l'issue du tour N°3 de la saison 2019/2020 ; en tenant compte des montées du tour N°3 2019/2020 ;
- **Critériums** : compte tenu des obligations concernant le calendrier fédéral (dates butoirs) et l'obligation de déterminer très vite dans la saison les joueurs (Dames, Hommes) qualifiés pour les championnats de France Toutes Séries, nous ne proposons plus que 3 tours de Critériums. Les féminines disposent d'une journée qualificative, propre, pour les « France ».
- **Organisation de la Coupe Régionale des Vétérans** : possibilité de disputer la Coupe Nationale des Vétérans ;
- **Création d'un tournoi de Ligue Promo Jeunes** : uniquement avec des joueurs ne disposant pas de licences traditionnelles (licences Promo et Évènementielles).

II.3.4 – Les compétitions externes pour les sélections

Aucune compétition n'était initialement programmée pour l'année 2020. Une opportunité s'est offerte à nous et nous avons décidé d'envoyer deux sélections Minimes, Filles et Garçons, encadrées par Maxime MYKOLOW

Championnats de France des Régions 2019/2020 : 18, 19, 20 février 2020 à AUCH

- Filles : Angélique LEBIHAN (AOR), Marion MOUFFLET (CPP), Astrid ALMERY (CPP)
- Garçons : Kyliandre MOUQUET (TTT), Pierre BOISEDU (AOR), Samuel PAYET (CPP)

Nos jeunes se sont confrontés à ce qui se fait de mieux en métropole. Le résultat final est donc conforme aux classements que nos jeunes alignaient face aux ténors de la catégorie. Ce fut cependant une très belle expérience.

La Ligue avait également pensé envoyer des sélections adultes en Chine, pour un stage de formation technique. Ce stage a été annulé très tôt dans l'année. La destination métropole semblait alors la plus prometteuse avec, outre un stage technique envisagé, la participation à des tournois, dans les régions que la sélection aurait traversées. Espoir également déçu pour les raisons liées à la crise sanitaire.

II.3.5 – Les stages de jeunes

La LRTT a voulu intensifier sa politique de formation en proposant des stages pour les jeunes. Une action a été menée vers des jeunes déjà mentionnés sur les tablettes des entraîneurs de Ligue, en raison de leurs qualités pongistes et une autre en direction de jeunes moins « aguerris » du fait de conditions d'entraînement peu favorables qu'ils rencontrent dans leurs clubs respectifs (clubs émergents, sans entraîneur, ...).

12/
25

Organisés au mois de janvier en internat au CREPS de la Plaine des Cafres, les deux stages mixtes ont rassemblé 20 puis 16 jeunes. Le stage numéro 1 a été plus intensif que le suivant. L'encadrement a été assuré par Maxime MYKOLOW, Julien GAUDET, David MOUQUET et Nisha ALLAIN.

Tout s'est globalement bien passé. La formule de l'internat est à retenir, elle facilite de toute évidence la cohésion des groupes. Il faudra sans doute adapter l'encadrement au niveau des jeunes présents. Ainsi des Brevets d'État ne sont sans doute pas indispensables pour un public de débutants.

Stage 1 : 6 au 10 janvier 2020

	Nom	Prénom	Cat	Club	N° licence	Age
1	OULEDI	Benjamin	C2	TTT	9D2147	14
2	CORBINEAU	Simon	C2	TTSP	9D3043	14
3	PICARD	Cyoine thomas	C2	TTSP	9D3029	14
4	CURIS	Eugène	C1	AOR	9D2555	13
5	GIGAN-GRONDIN	Ewen	C1	AOR	9D2572	13
6	BOYER-PAYET	Erwan	M2	TTT	9D2922	12
7	WU	Kévin	M2	TTSP	9D2839	12
8	REGIMBEAU	Téo	M2	COM	9D3154	12
9	MOUQUET	Kyliandre	M1	TTT	9D2449	11
10	LAUDE	Jérémy	M1	CPP	9D2639	11
11	CURIS	Théophile	M1	AOR	9D2999	11
12	SOUCHERE	Alan	M1	TTT	9D2904	11
13	PAYET	Tom	B2	AOR	9D3145	10
14	POULAIN-SYLLA	Natanaël	B2	AOR	9D2726	10

	Nom	Prénom	Cat	Club	N° licence	Age
1	FONTAINE	Angeli	C2	CPP	9D2432	14
2	FEN CHONG	Thuylane	C1	CPP	9D2483	13
3	MOUTAMA	Karine	C1	TTT	9D2812	13
4	ALMERY	Astrid	M2	CPP	9D2331	12
5	THIEN HON MINE	Romane	M1	TTT	9D2834	11
6	MERLET	Maia	B1	SMTT	9D3118	10

Stage 2 : 20 au 22 janvier 2020

	Nom	Prénom	Cat	Club	N° licence	Age
1	MOUTAMA	Karine	C1	TTT	9D2812	13
2	THIEN HON MINE	Romane	M1	TTT	9D2834	11
3	MERLET	Maia	B1	SMTT	9D3118	10

	Nom	Prénom	Cat	Club	N° licence	Age
1	DESPERT	Camille	C2	SPORTT	9D3256	14
2	METRO	Romain	C1	TTT	9D2809	13
3	BLARD	Théo	C1	TTT	9D3159	13
4	DURIEUX	Nathan	C1	TTT	9D2840	13
5	COURBOT	Hugo	C1	TTT	9D3078	12
6	BOYER-PAYET	Erwan	M2	TTT	9D2922	12
7	LAVIROTTE	Gabriel	M2	SPORTT	9D3281	12
8	MOUQUET	Kyliandre	M1	TTT	9D2449	11
9	TOUZALIN	Yann	M1	TTSP	9D3295	11
10	REGAT	Marso	M1	SPORTT	9D3246	11
11	SOUCHERE	Alan	M1	TTT	9D2904	11
12	METRO	Tony	B2	TTT	9D2810	10
13	TAVIAUX	Noah	B2	SPORTT	9D3248	10

II.3.6 – Les stages de formation d’encadrement

La formation n’est pas un point fort de la Ligue, en interne. Nous n’avons pas de cadres aptes à diriger des sessions d’entraîneurs (quel que soit leur niveau) ou encore d’arbitrage et de juge-arbitrage.

L’appel aux cadres métropolitains est donc la règle actuellement. L’année 2019, un peu particulière du fait de la tenue des JIOI 2019, nous avait permis de programmer des actions en arbitrage, juge-arbitrage et encadrement technique.

La Fédération a encore répondu à notre appel en nous déléguant de nouveau M. Claude RAECKELBOOM pour l’organisation d’une deuxième session, en deux ans, en arbitrage et juge-arbitrage.

Il est évident qu’il faudra, à terme, permettre à des cadres réunionnais d’aller se former sur des sessions de formations de formateurs afin de pouvoir former localement.

II.3.6.1 – Arbitrage et juge-arbitrage

La formation qui était programmée du 10 au 21 mars a été interrompue le 16 mars avec le confinement. Claude RAECKELBOOM a tout de même pu donner leur diplôme à 14 arbitres régionaux (AR), 3 arbitres de clubs (AC) et 7 juges-arbitres 1 (JA1).

Ces premières sessions se sont déroulées dans une bonne ambiance, studieuse et amicale.

La formation de JA2 a été stoppée. Cependant Claude RAECKELBOOM a montré tout l’intérêt qu’il portait à notre Ligue. Il a en effet profité d’un séjour privé pour assurer la fin de sa formation pour les JA2 et le logiciel SPIDD. Nous ne pouvons que le remercier et le féliciter.

Dans le but de développer le champ des prérogatives locales sur le juge-arbitrage de l’ensemble des compétitions dans notre département, un JA3 était aussi programmé ... avec l’issue que l’on connaît.

Il est à noter que l’inscription aux diplômes que nous proposons est gratuite, ce qui n’est pas le cas dans l’hexagone (80 euros un AR, 200 euros un JA 2 par exemple).

Nom des récipiendaires en juge-arbitrage :

14/
25

Noms Prénoms	Licences	Associations	Notation / 12 points UV 1	Notation /200 points UV 2	Grades obtenus au 11 août 2020
GRONDIN Eric	9D2801	AOR	12	200	JA2
MAMMOSA Fabio	9D3325	AOR	/	/	absent
HAMADA Yahaya	9G3	POUTOU BEBEROU TT	/	/	absent
BERTHIER Frédéric	9D2888	AOR	/	/	/
FEN CHONG Patrice	9D1684	CPTSP	/	/	/

Noms Prénoms	Licences	Associations	Notation / 30 points UV 1	Notation /40 points UV 2	Grades obtenus au 12 mars 2020
BERTHIER Frédéric	9D2888	AOR	24	36	JA1
BODIN Jean-Marie	9D2315	TTT	24	33	JA1
GRONDIN Eric	9D2801	AOR	26	40	JA1
HAMADA Yahaya	9G3	POUTOU BEBEROU TT	27	38	JA1
MAMMOSA Fabio	9D3325	AOR	24	30	JA1
PAYET Thomas	9D538	TTT	29	36	JA1
VERBAR Jessie	9D2358	SPORTT	25	32	JA1
FEN CHONG Patrice	9D1684	CPTSP	24	37	Formation continue

Nom des récipiendaires en arbitrage :

Noms Prénoms	Licences	Associations	Notation / 30 points	Grades obtenus au 11 mars 2020
FEN-CHONG Thuylane	9D2483	CPP	27	Arbitre Régional
GRONDIN Eric	9D2801	AOR	27	Arbitre Régional
HAMADA Yahaya	9G3	POUTOU BEBEROU TT	28	Arbitre Régional
JESTIN Florian	9D3307	CPP	26	Arbitre Régional
LANCILLON Arnaud	9D3125	SMTT	27	Arbitre Régional
LAURET Yona	9D3232	CPTSP	24	Arbitre Régional
LAURET Ylan	9D3234	CPTSP	26	Arbitre Régional
MAMMOSA Fabio	9D3325	AOR	24	Arbitre Régional
MOUFLET Sébastien	9D2575	CPP	28	Arbitre Régional
PAYET Samuel	9D2491	CPP	25	Arbitre Régional
PAYET Thomas	9D538	TTT	26	Arbitre Régional
SCRIVE Gabriel	9D2343	CPP	28	Arbitre Régional
VERBAR Jessie	9D2358	SPORTT	24	Arbitre Régional
WU Kevin	9D2839	CPTSP	27	Arbitre Régional
BOULE Paul	9D3167	CPP	21	Arbitre de Club
LAURET Edan	9D3233	CPTSP	21	Arbitre de Club
MOUFLET Marion	9D2576	CPP	21	Arbitre de Club
FEN CHONG Patrice	9D1684	CPTSP	28	Formation Continue

II.4 La partie financière

Ce paragraphe sera développé dans le compte-rendu financier présenté ci-après.

On ne fait pas grand mystère de la grande satisfaction que nous tirons d'une gestion extrêmement minutieuse de notre comptabilité et de toutes les actions entreprises dans la recherche de subventionnements pour assurer un fonctionnement efficace de la structure.

Corollaire de la crise COVID, comme vous le constaterez dans le compte-rendu financier, la LRTT n'a pas pu engager les actions prévues et donc il n'y a pas eu les dépenses afférentes. Les organismes bailleurs de fond, en particulier l'ANS, étudient des dispositifs de report des subventions pour l'année 2021.

**15/
25**

Nous verrons aussi que nous devons, malgré toutes les difficultés liées à cet exercice particulier, solliciter le monde de l'entreprise, à la recherche de sponsors.

II.5 La gestion administrative

La gestion administrative est le parent pauvre au sein d'une association sportive. Considérée comme peu enthousiasmante, elle est souvent reléguée au second plan. Nous voyons cependant tous les bénéfices que nous avons à tirer de situations « claires » et cadrées.

C'est par exemple un passage obligatoire dans les relations entretenues avec nos partenaires bailleurs de fonds. Les demandes de subventionnement sont astreintes à la mise en avant de documents indispensables à la bonne marche de l'association.

C'est aussi un excellent point de repère pour les clubs affiliés qui connaissent en temps réel toutes les obligations et attentes.

Le « cadrage » de cette gestion est quelque peu contraignant, ne serait-ce que par la multiplication des envois des informations vers les associations. Ceci est pourtant nécessaire.

II.5.1 – De la réactivité, un outil SPID de plus en plus indispensable

La Ligue continue d'assurer un « service » quasi immédiat aux clubs et adhérents qui font appel à elle dans le traitement de différents dossiers, demandes, attestations, ...

Cette grande célérité se retrouve aussi au niveau de la trésorerie.

Cette réactivité ne s'arrête pas à notre seul environnement immédiat. Nous répondons toujours à nos partenaires : Fédération, Jeunesse et Sport, CROS, Région, Département, ... Aucun dossier ne reste en souffrance et est traité dans des temps toujours très courts.

L'outil SPID, malgré une interface devenue obsolète, permet un certain nombre d'opérations utiles aux clubs et représente donc un auxiliaire très précieux à tous les niveaux. Des facilités de gestion d'organisation des rencontres ont par exemple été rajoutées cette année et sont maintenant du ressort des clubs.

II.5.2 – Le comité directeur au centre des décisions

Il est utile de rappeler que ce n'est pas la présidente ou son Bureau qui dirigent seuls la Ligue. Si ce sont bien 5 personnes (présidente, secrétaire général, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint) qui donnent des orientations générales et qui gèrent le quotidien de l'entité, et qui représentent la Ligue à l'extérieur, c'est toujours le comité directeur qui est garant des grandes prises de décisions.

Ce n'est que par son vote et son approbation que sont actés des compositions de sélections, des programmations de stages, des déplacements, l'élaboration d'un calendrier sportif, les tarifs des licences pour les nouvelles saisons, des reports d'activité, etc. etc. La liste est longue.

L'unanimité, et c'est heureux, n'est pas une constante au sein du CD. Les jugements et avis de ses membres sont librement exprimés.

Les statuts prévoient ordinairement l'organisation d'un minimum de 3 réunions du comité directeur par an. Cette obligation est largement remplie et même dépassée.

Nous introduisons de plus en plus de consultations ponctuelles sur des points particuliers à débattre et qui demandent avis. Le vote numérique est alors utilisé. Nous avons même organisé, crise de la Covid oblige, une rencontre numérique par visioconférence avec uniquement le Comité Directeur et trois autres réunions avec tous les acteurs sportifs de la Ligue, y compris les clubs non représentés au comité directeur.

Notons que toutes les réunions, en présentiel ou en distanciel, ont toujours dépassé le quorum nécessaire ; preuve du sérieux et de l'intérêt que les membres du CD témoignent vis-à-vis de la Ligue.

On peut aussi souligner que le comité directeur est ouvert aux demandes des clubs. Nous avons enregistré des requêtes afin de modifier des règlements sportifs ou plus prosaïquement des dates de rencontres sportives. L'étude de ces cas suit le canal normalisé, passant en premier lieu par la commission compétente, puis le comité directeur.

Malgré des textes écrits qu'elle s'évertue à suivre et appliquer, la Ligue répond aux sollicitations des clubs et peut être amenée à revoir ses décisions premières, suite aux remarques fédérales.

II.5.3 – Une communication transparente

Toutes les débats des réunions du comité directeur sont soigneusement consignés, relus puis envoyés aux clubs. Ils sont également accessibles par tous les adhérents car déposés sur le site Web de la Ligue.

Pour des informations ponctuelles et factuelles, les listes de diffusion sont employées.

II.5.4 – Des instances non sollicitées cette année

Pour mémoire, la Ligue s'est dotée de deux instances indispensables à sa gouvernance : une de discipline et l'autre d'appel.

Fort heureusement, aucun président de ces deux instances n'a été sollicité cette année, ce qui est une très bonne nouvelle. On a bien eu quelques cas délicats (sur le plan sportif) mais la commission concernée les a traités sans que les clubs demandeurs ou les adhérents n'éprouvent le besoin de contester plus avant.

La LRTT n'a également eu que très peu d'occasions de rappeler à l'ordre des joueurs ou encore d'infliger des sanctions aux clubs, qu'elles soient administratives ou financières.

Seuls deux jeunes ont fait l'objet d'un avertissement lors des championnats de La Réunion qui leur étaient destinés. Un club a déclaré forfait lors de la 3ème journée retour de la phase 2, en Départementale, groupe A.

La commission du Mérite Régional, présidée par Manandraibé RASANDISONA, a vu sa demande acceptée avec la nomination de François CHANE PANE et Maurice FONG KIWOCK à l'ordre National du Mérite (bronze). Parallèlement, la Fédération a décidé d'honorer Jean-Marc JACQUES du Mérite Fédéral d'Argent. La LRTT félicite les nouveaux élus et tient à les remercier pour leur engagement durant de très nombreuses années dans le tennis de table réunionnais.

II.5.5 – Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur entrent en scène

Voici plusieurs années que la Fédération réclamait une adaptation des statuts afin de suivre les recommandations ministérielles. Ces textes ont été approuvés lors de l'assemblée générale de janvier 2020 pour être mis en application à partir de ce jour.

D'où la naissance du « Conseil de Ligue » à la place du Comité Directeur et le passage de 24 à 19 membres avec une obligation d'une répartition comptant au moins 25 % de chacun des sexes dans la nouvelle instance. Ce sont quelques-unes des modifications apportées au texte.

A noter que sur proposition de notre Ligue, un nouveau texte fédéral a été adopté et étendu aux ligues ultramarines. La LRTT a demandé à ce que le pourcentage nécessaire de clubs désirant changer les statuts passe de 10 à 30 %. En gardant le chiffre de 10 %, on pourrait s'exposer à des demandes incessantes de modifications par un nombre très restreint d'associations (2 dans notre cas aujourd'hui) ... La Fédération, elle aussi, tient compte des remarques de ses organes déconcentrés.

II.6 Le développement de l'activité

On rappelle que la Ligue est constituée de groupements sportifs, les clubs. Les clubs sont eux composés de membres, licenciés à la FFTT (via la LRTT), ou simples adhérents.

II.6.1 – Les groupements sportifs (les clubs)

II.6.1.1 – Le nombre d'associations

La LRTT compte à ce jour douze clubs :

- ASTT Stella (dans l'ouest à ST LEU),
- Aiglons d'Orient (ST DENIS),
- Avenir Pongiste Panonnais (BRAS-PANON),
- Club de Tennis de Table Dionysien (ST DENIS),
- Club Omnisport de la Montagne (ST DENIS),
- Club Pongiste de la Possession (La POSSESSION),
- Club Pongiste Top Saint-Paulois (ST PAUL),
- Cressonnière Tennis de Table (ST ANDRE),
- Sainte Marie Tennis de Table (STE MARIE),
- Saint Paul Ouest Réunion Tennis de Table (ST PAUL).
- Tampon Tennis de Table (Le TAMPON),
- Tennis de Table Saint-Pierrois (ST PIERRE)

Nous avons pensé un moment pouvoir faire renaître le club de Petite-Ile. Malheureusement, une situation administrative compliquée freine le retour de ce club historique parmi nous. C'est dommage puisqu'une équipe dirigeante a semblé se mettre en ordre de marche. Toutes les conditions matérielles sont réunies : disponibilité de salles, tables en quantité. A suivre donc par la prochaine mandature.

II.6.2 – La LRTT et les licenciés

II.6.2.1 – Les bénévoles

C'est un lieu commun que d'encenser les bénévoles. Nous ne pouvons cependant faire l'économie de notre gratitude envers toutes les personnes qui dirigent et administrent les clubs et/ou qui s'impliquent dans la Ligue.

Nos structures sont trop petites et fragiles pour employer des personnels administratifs qui gèreraient les associations. Ces dernières ont déjà bien du mal à « retenir » des entraîneurs qui encadrent l'aspect sportif de leurs activités.

La Ligue, les clubs, s'appuient donc sur des volontaires qui veulent bien donner de leur temps et se mettre au service des autres.

On arrive aussi parfois à intéresser des parents. Certains s'impliquent dans la vie du club et lors des compétitions de Ligue. Ces actions totalement désintéressées apportent de belles bouffées d'oxygène aux dirigeants et à l'encadrement.

La Ligue tient à remercier, en les distinguant, ces personnes. Malheureusement, le label « Parents au Top » n'a pu être remis en place cette année.

Préservez donc les bénévoles et tous les « obscurs » qui régulièrement ou ponctuellement apportent leur aide et leur soutien. Leurs actions amicales font que notre sport est si agréable à pratiquer. Le terme « famille pongiste » prend alors tout son sens.

II.6.2.2 – Évolution du nombre de licenciés

La Ligue compte, au 30 juin 2020, 583 licenciés. L'augmentation de licenciés, + 25%, d'une saison sur l'autre, peut sembler spectaculaire. Il convient toutefois de tempérer et nuancer fortement ce résultat.

La courbe du nombre de licenciés (Cf. ci-dessous) présente 3 « pics » pour les saisons 2015/2016, 2017/2018 et 2019/2020 qui correspondent à des années électorales !

- 2016, élection « normale »,
- 2018, élection « extraordinaire » suite à la perte de la délégation de la Ligue,
- 2020, élection à « enjeux ».

C'est le jeu et le rôle de certains clubs de gonfler leurs effectifs sur la saison afin de se présenter avec un nombre important de voix lors des élections, en directe corrélation avec la quantité de licenciés.

Si on est en droit de se poser des questions sur l'intérêt de cette démarche sur le plan sportif, cette stratégie permet à notre Ligue d'afficher des statistiques résolument optimistes ; statistiques qui confortent par là même l'action fédérale ...

19/
25

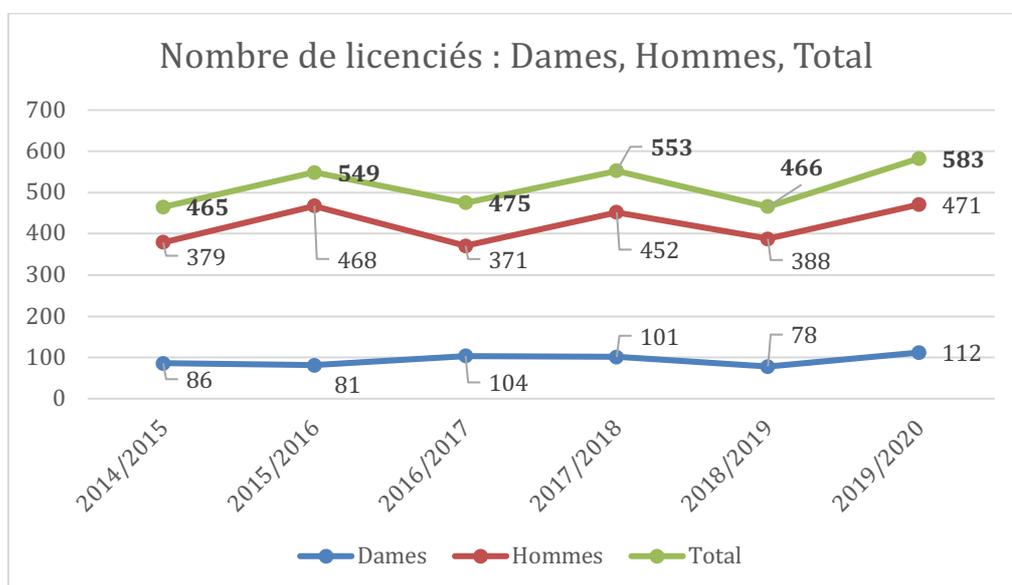
Les chiffres de l'année prochaine devraient être sans doute beaucoup plus parlants. Sans compter que la crise actuelle ne présage rien de bon sur ce plan.

Nous savons toutefois que le nombre de licenciés est trop faible. Et il l'est car le nombre de clubs est lui aussi insuffisant.

Nous n'allons pas reprendre toute l'étude menée et présentée lors de l'assemblée générale du mois de janvier, mais il est certain que de grandes régions de l'île mériteraient l'ouverture de clubs.

Comme annoncé plus haut, nous avons dans l'idée de sauvegarder deux associations (Petite-Ile, Ste Suzanne) qui ne se sont pas ré-affiliées en début de saison 2019/2020, mais la tournure des événements lors de cette phase 2 ne nous a pas permis de pousser plus avant les efforts entrepris.

II.6.2.3 – Les Dames, les Hommes



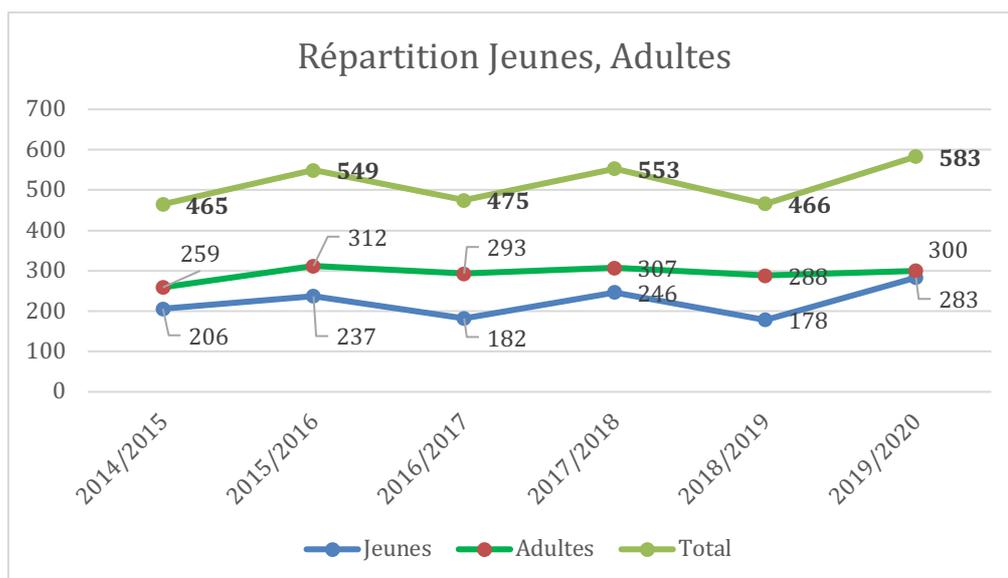
Difficile de se prononcer sur les données de cette saison mais on remarque toutefois que le pourcentage de féminines par rapport aux messieurs est très stable et autour de 20 %.

Ce chiffre est supérieur à ce que l'on rencontre au niveau fédéral où, si l'on ne tient compte que des licences Traditionnelles et Promotionnelles, seules 17,3 % des licences concernent des féminines.

On ne peut établir de comparaison avec les licences Événementielles. Très présent en métropole, ce type de licence n'existe pas dans notre ligue. On sait aussi que les féminines de l'hexagone trouvent un certain intérêt à la licence Événementielle (coût en particulier).

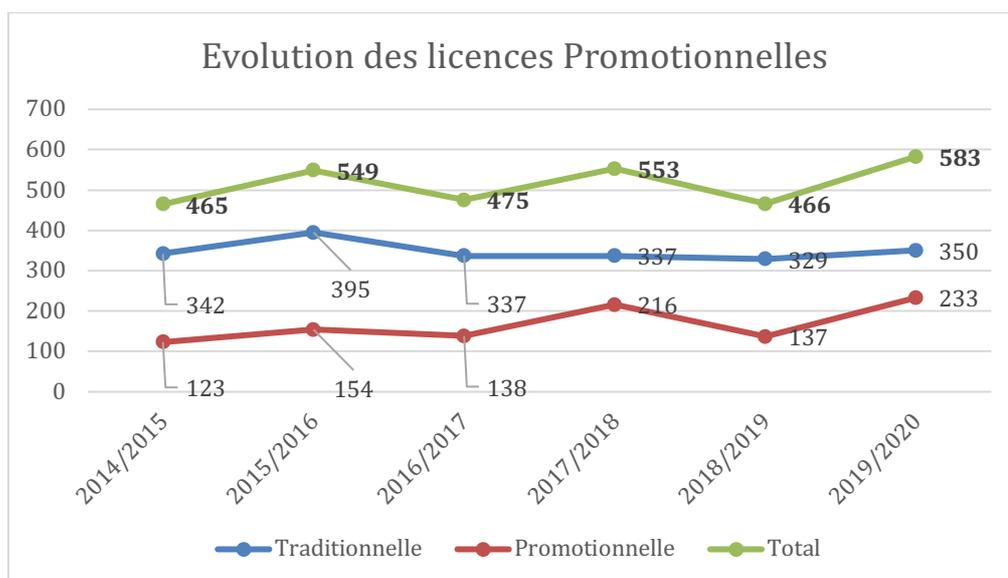
II.6.2.4 – Les Jeunes, les Adultes

20/
25



Tout à fait logiquement, la prise de licence profite aux Jeunes puisque leur coût est bien moindre que celle des licences adultes.

II.6.2.5 – Les licences Promotionnelles, Traditionnelles, Événementielles



La relation est encore évidente avec des prises de licence au coût peu élevé. La licence Promotionnelle joue parfaitement son rôle.

Ces excellents chiffres « bruts » seront donc à confirmer mais nous en doutons si nous ne passons pas par une phase d'augmentation de clubs. Nous n'avons toujours pas exploré la piste des licences Événementielles qui semble pourtant se dessiner en métropole avec de nouvelles pratiques moins tournées sur la compétition comme objectif principal d'une saison.

Autre inquiétude, le début de saison chaotique avec le report de la saison sportive n'a pas incité les adhérents à renouveler leur adhésion. Nous risquons d'enregistrer une chute de licenciés.

II.7 Les actions de promotion

II.7.1 – La promotion dans les écoles (publiques, privées)

L'excellente dynamique constatée auprès des jeunes en cette saison 2019/2020 prenait sa source dans les actions menées dans et autour des écoles de manière directe (pendant le temps périscolaire) ou indirecte (en appui d'associations telles l'USEP ou encore l'UNSS). Tout s'est brusquement stoppé et rien n'a pu être réinstauré lorsque les enseignements ont repris officiellement en présentiel, au début du mois de juin.

21/
25

II.7.2 – Le partenariat avec les fédérations du sport scolaire à l'école, au collège et au lycée

Les activités dans le monde scolaire ont longtemps été stoppées et elles n'ont repris que de manière partielle. Ainsi, les jalons posés en 2019 avec l'UNSS n'ont débouché sur rien de véritablement concret en 2020.

Une rencontre a cependant réuni l'UNSS et la LRTT. L'élaboration d'une convention basée sur la mouture nationale est en cours d'écriture et doit être finalisée avant signature. Le partenariat sur le plan de la formation (arbitrage, juge-arbitrage), voire de l'encadrement technique, devrait se développer à partir de 2021. L'UNSS sera aussi invitée pour des actions ponctuelles, comme le journée « Ping au Féminin » par exemple.

Les quelques actions entreprises par le passé entre l'USEP et quelques clubs locaux n'ont, elles aussi, pu avoir lieu.

II.7.3 – La promotion des clubs

II.7.3.1 – L'aide à la documentation technique et l'acquisition de matériel pédagogique

Le dispositif n'ayant pas connu le succès escompté, il s'agira sans doute de revoir cette aide qui représente pourtant un bel intérêt pour les clubs.

II.7.3.2 – L'aide à l'équipement des clubs, en tables

La Ligue a de nombreuses difficultés pour coordonner des compétitions sur l'ensemble du territoire. Elle est prête à soutenir matériellement les clubs qui veulent s'engager dans l'organisation de journées inscrites au calendrier général. Quelques clubs ont montré de l'intérêt pour cet échange de bons procédés. Des tables, au nombre de 6, ont été commandées en conséquence.

Le dispositif donnera sans doute sa mesure en cours de saison.

II.7.3.3 – Les charges administratives

La perspective de l'assemblée générale électorale de ce jour, les conditions nécessaires pour pouvoir y participer activement, ainsi que la campagne intense de la Ligue, ont poussé les associations à se mettre en règle administrativement, notamment en organisant leur assemblée générale. C'est un immense progrès et un signe fort. Les clubs montrent de l'intérêt à l'avenir de la structure.

II.7.3.4 – La gestion du dossier PSF - ANS

Les Fédérations ont, depuis cette année, la charge de se substituer en partie aux DRJSCS sur le plan des financements de subventionnement des associations par l'État (ex CNDS).

Les Fédérations laissent leurs organisations déconcentrées, les ligues, instruire les dossiers des clubs demandeurs.

Ce travail minutieux et de longue haleine a été mené localement avec toute l'attention et le sérieux nécessaires. Six clubs ont présenté des dossiers avec une à trois actions subventionnables.

Rappelons qu'en dernier ressort, c'est bien l'Agence Nationale du Sport qui attribue les subventionnements, après proposition de la FFTT ; qui elle-même s'appuie sur les retours des ligues.

Globalement, les sommes distribuées pour les clubs de tennis de table de la Ligue de La Réunion, ont été préservées en 2020.

Cette bonne nouvelle ne doit pas nous faire oublier que les subventions étatiques n'iront certainement pas en s'accroissant dans les années à venir.

II.8 La communication de Ligue

Un certain nombre de progrès a été enregistré. Toutefois, il est possible de faire beaucoup plus et beaucoup mieux dans le domaine de la communication. Plusieurs remontées du terrain laissent à penser que l'information ne passe pas totalement auprès des licenciés, derniers « maillons » d'une chaîne éditoriale allant du Comité Directeur aux acteurs de terrain, en passant par les clubs.

II.8.1 – Le site Web : lrtt.re

Le site Web de ligue (lrtt.re) tient son rôle de mémoire des actions sportives et administratives. C'est sa principale attribution. Il se devrait de proposer régulièrement des articles de fond, différents de ceux, éphémères et « circonstanciels », que l'on trouve sur la page Facebook.

Nous souffrons juste d'un manque de personnes ayant le goût et le temps d'organiser les publications de ce média.

II.8.2 – La page Facebook de la Ligue

Nous avons désormais une page Facebook très réactive.

La période mars/juillet n'a pas été propice à la diffusion d'actualités sportives ou autres, du fait de la mise en sommeil des activités. Cependant toutes les informations nécessaires ont été relayées rapidement.

II.8.3 – La presse écrite, les médias télévision et radio

Nous n'avons toujours pas les clés pour investir au mieux ces moyens de diffusion de l'information, toujours très consultés.

Même si nous avons une tribune régulière auprès de TV Kréol, nous n'investissons que peu ou pas les chaînes de télévision phares de notre département.

Ce constat se retrouve au niveau de la presse écrite pour laquelle de vieux réflexes sont toujours en cours. Tant que nous n'aurons pas la volonté de nous tourner résolument vers les journalistes sportifs, la voix de la Ligue ne sera pas entendue et laissera la place à des communications non officielles manquant bien souvent d'objectivité.

La commission sportive tente de transmettre directement les résultats des compétitions aux diffuseurs. Cette tâche ne relève pas directement de ses prérogatives et est pour tout dire contraignante, une fois la compétition terminée. Les résultats sont souvent passés sous silence.

Remarque : notons l'excellente initiative prise pendant la phase de confinement par certaines féminines de la commission éponyme qui ont réalisé un clip enjoué sur le tennis de table, en impliquant de nombreuses Dames et Filles de La Réunion.

**23/
25**

Cette très belle production a été très largement remarquée et appréciée, et même à l'extérieur de notre petit monde pongiste. Bravo pour cette initiative très réussie.

II.8.4 – De la Ligue vers les licenciés, via les clubs

Malgré toute la réactivité et la puissance de l'outil numérique, nombre de licenciés ignorent à peu près tout du fonctionnement d'une ligue et, plus préoccupant, des différentes décisions sportives ou autres, prises avant la saison ou au cours de celle-ci.

Nous allons tenter une nouvelle approche en réintroduisant « l'annuaire de Ligue », véritable bible annuelle du tennis de table dans le département. La multiplicité des données et informations qui seront présentes dans ce fascicule devrait améliorer la connaissance de notre entité, pour ceux qui préfèrent des renseignements sur supports physiques.

La distribution de ce document ne s'arrêtera pas aux responsables des associations. Elle sera élargie à nos différents partenaires, aux médias, et plus généralement à toute personne qui nous en fera la demande ou à qui nous souhaiterons donner l'information.

Nous attendons de voir la tournure des événements avant de publier le document de cette saison.

III – LES OBJECTIFS, LES PROJETS

Nous ne pouvons à ce jour indiquer les objectifs et les projets pour la saison à venir et la mandature 2020/2024. Une nouvelle équipe, issue des élections, va se mettre en place. Elle aura toute latitude pour définir sa nouvelle politique générale qui sera plus en adéquation avec ses idées et sensibilités.

Un certain nombre de constantes (formation des jeunes, augmentation du nombre de licenciés, mise en valeur et promotion du tennis de table, ...) sera sans doute bien présent mais il appartiendra au futur Conseil de Ligue de décliner les différents objectifs pour atteindre les finalités recherchées.

Le Conseil de Ligue disposera d'une période de deux mois pour préparer et présenter son plan d'action. Il devra être exposé en assemblée générale ordinaire.

IV – EN CONCLUSION

Cette année 2020 restera malheureusement dans les mémoires avec des activités sportives bouleversées par la pandémie mondiale de la Covid-19 et pour les licenciés un arrêt de leurs entraînements et des compétitions.

De nombreuses familles, ailleurs et ici, ont eu et ont encore à gérer des situations bien plus difficiles. N'occultons pas non plus la situation économique découlant de cette crise, qui est profondément marquante et qui aura encore longtemps des conséquences pour certains foyers et notre territoire.

24/
25

Le tennis de table, la Ligue, doivent s'attendre à subir des restrictions budgétaires (financements issus des subventions) auxquelles ils ont échappé en 2020 mais qui seront sans nul doute reportées l'année prochaine. Maintenir le niveau des subventions sera alors un beau challenge.

Le Comité Directeur a vécu. Remercions ce groupe qui depuis deux ans a œuvré au redressement d'une association qui était sur une bien mauvaise pente. Que ceux qui vont quitter la fonction de dirigeant ce jour, par choix, ou simplement parce que non élus, reçoivent les plus sincères félicitations et remerciements de la part du tennis de table local, dans son intégralité.

Le Comité Directeur laisse désormais sa place au Conseil de Ligue. Ce dernier sera dirigé par 19 personnes. Ce groupe de bénévoles va trouver une ligue très saine, financièrement, administrativement et au fonctionnement sportif bien cadré.

Ces successeurs auront à mener à bien un certain nombre de mesures qui consistera à faire progresser la Ligue dans de multiples domaines.

Un des principaux objectifs a trait au développement d'un socle suffisamment conséquent de licenciés ; surtout des jeunes. Une base forte permettra de dégager une élite et d'élever qualitativement le niveau moyen des joueurs licenciés. N'oublions pas les échéances sportives qui amèneront la LRTT à se confronter aux autres pays de la zone ou aux différentes régions ultramarines.

Ceci passera par l'indispensable création d'associations, notamment dans des zones dans lesquelles le tennis de table « codifié » n'est pas présent. On peut s'inquiéter du manque de clubs dans le Grand Sud et dans l'Est notamment.

On le souligne une nouvelle fois, une Ligue sportive doit aussi être capable de sortir de sa zone de « confort » (l'activité compétitive) et venir se frotter à d'autres aspects de la gestion des licenciés, le sport bien-être, les groupes minoritaires, les actions humanitaires ... Ceci relève de la bonne publicité qui doit être délivrée à la population, à nos partenaires actuels et à venir.

Nous écrivions en début d'année que l'année 2020 préparerait au mieux la mandature 2020/2024. Cela n'a pas réellement été le cas pour les raisons que l'on connaît et que l'on déplore. Reportons tous nos espoirs sur l'année 2021 qui sera alors le véritable tremplin pour cette future période quadriennale que nous souhaitons fructueuse.

Nous vous remercions de votre attention.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Présidente -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 86 30 20 – Mèl. : presidente@lrrt.re – Site Web : www.lrrt.re

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

**25/
25**

() : ce document a été conçu et écrit par Mme la présidente, M. le secrétaire général, M. le secrétaire-adjoint, M. le président de la commission régionale d'arbitrage et M. le président de la commission sportive.*

Remerciements à Aurélio STEVANIN pour sa relecture du document.